

ARRÊTÉ N° 2025_223

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE DU DÉPARTEMENT.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération de la Commission permanente n°I du 26 janvier 2023 relative à la création de la commission de déontologie du Département ;

Vu le règlement intérieur de la commission de déontologie, notamment son article 1 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté n°2023-044 du 13 février 2023 nommant le président de la Commission de déontologie du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER - L'arrêté 2023_044 est modifié comme suit : La commission de déontologie est composée des cinq membres suivants :

- Mme Marie-Hélène Lamay est remplacée par Mme Corinne Colloc'h

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250917-2025_223-AR

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le